



## Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> septembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-cinquième session

Points 131 et 137 de l'ordre du jour provisoire\*

### Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

### Corps commun d'inspection

## Examen de la gestion des voyages dans les organismes des Nations Unies

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies » (JIU/REP/2010/2).

---

\* A/65/150.



### *Résumé*

Le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies » (JIU/REP/2010/2) porte sur la gestion des voyages dans les organismes des Nations Unies et propose des mesures que ceux-ci pourraient prendre pour en améliorer l'efficacité.

La présente note, qui fait la synthèse des vues des organismes des Nations Unies sur les recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection, a été établie à partir des contributions fournies par les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Les organismes ont bien accueilli le rapport et ont, de manière générale, approuvé les recommandations qu'il contient. Tout en estimant que certaines recommandations auraient pu être améliorées si l'analyse financière avait été plus approfondie, ils se sont dits satisfaits de la portée du rapport, qui couvre des domaines aussi divers que la participation à des réseaux interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages, le développement des modules voyages des progiciels de gestion intégrés et le recouvrement des demandes de remboursement de frais de voyage frauduleuses.

## I. Introduction

1. Le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies » (JIU/REP/2010/2) porte sur les politiques et pratiques des organismes des Nations Unies en matière de voyage et vise à améliorer les services et réduire les dépenses afférentes aux voyages. Il analyse notamment le rôle du réseau interinstitutions des responsables des voyages et l'utilisation du progiciel de gestion intégré dans la gestion des voyages et le traitement des demandes de remboursement de frais de voyage.

## II. Observations générales

2. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ont félicité le Corps commun d'inspection pour son rapport sur les pratiques des services des voyages de l'ensemble du système des Nations Unies, qu'ils ont jugé très clair, complet et constructif. Les organismes estimaient que beaucoup des conclusions étaient pragmatiques et méritaient d'être étudiées.

3. Des organismes ont dit que certaines recommandations auraient pu être améliorées si l'analyse financière avait été plus approfondie et mieux étayée, ce qui aurait aidé à comprendre la raison pour laquelle une amélioration de l'efficacité ou une réduction des coûts était proposée. C'était particulièrement vrai pour les modèles d'achat de services de voyage de l'Organisation internationale pour les migrations et du Fonds monétaire international (voir par. 43 à 50). Une analyse du volume nécessaire pour que l'application de ces modèles soit vraiment intéressante aurait été utile. Des organismes ont noté que certaines conclusions étaient fondées sur les constatations d'organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies et dont les pratiques en matière de remboursement des frais de voyage s'écartaient des dispositions des Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Cette information aurait dû apparaître clairement dans le rapport chaque fois que nécessaire.

## III. Observations et recommandations particulières

### Recommandation 1

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient appuyer les activités du Réseau interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages (IATN) en veillant à ce que leurs responsables des voyages respectifs assistent et participent activement aux réunions annuelles de l'IATN et devraient encourager l'adoption des statuts de l'IATN énonçant les buts, les objectifs et les procédures du Réseau.**

4. De nombreux membres du CCS ont indiqué qu'ils participaient activement aux activités du Réseau et adhéraient donc à cette recommandation. Ils ont pris note des buts et objectifs du groupe interinstitutions dont ils appréciaient l'existence car il permettait d'obtenir des informations facilitant l'évaluation comparative et le partage des meilleures pratiques.

### **Recommandation 2**

**Les chefs de secrétariat des membres des groupes de travail des organisations internationales sises à Genève devraient envisager de créer et de financer, avec les économies réalisées grâce aux coûts évités, deux postes pour les groupes de travail sur les négociations en commun avec les compagnies aériennes et les services d'agence de voyages/de traitement des visas afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services.**

5. Les membres du CCS ont noté que cette recommandation ne concernait que les organismes situés à Genève. Ceux-ci se sont déclarés favorables à la création d'un mécanisme commun propre à améliorer les services et l'efficacité. Ils ont par ailleurs noté qu'il faudrait étudier de manière plus approfondie le mécanisme de financement nécessaire à l'application de ce modèle, ainsi que le concept de neutralité/impartialité du mécanisme proposé dans le rapport (par. 25), et ses avantages.

### **Recommandation 3**

**Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que tous les moyens soient mis en œuvre pour revoir et améliorer les modules voyages de leur progiciel de gestion intégré.**

6. Les organismes ont souscrit à cette recommandation et plusieurs d'entre eux ont signalé que les mesures visant à améliorer le module voyages de leur progiciel de gestion intégré étaient soit en cours d'application, soit prévues. Ils ont noté qu'améliorer la planification des voyages grâce à ces systèmes était un objectif de leurs initiatives de réduction des coûts et de respect de l'environnement.

### **Recommandation 4**

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que l'information concernant la politique en matière de voyages (y compris les droits et procédures) soit mise à jour et facilement accessible au personnel.**

7. Les organismes ont fermement appuyé cette recommandation et la plupart ont précisé que des mesures visant à diffuser l'information relative aux voyages étaient déjà en place. Ils ont indiqué que, grâce à des sites intranet régulièrement mis à jour, ils étaient en mesure de diffuser une information actualisée concernant les droits, les politiques et les procédures administratives. Certains ont également indiqué avoir proposé des sessions de formation aux responsables des voyages et à des membres de la direction.

### **Recommandation 5**

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient prévoir dans le processus de gestion des voyages des dispositions permettant aux fonctionnaires d'indiquer, assumant ainsi leurs responsabilités, qu'ils ont suivi la formation requise en matière de sécurité et demandé une habilitation de sécurité, qu'ils ont obtenu le cas échéant un certificat médical d'aptitude au voyage, qu'ils ont demandé les visas nécessaires et qu'ils possèdent un laissez-passer de l'ONU valide.**

8. Les membres du CCS ont, de manière générale, appuyé cette recommandation, même si plusieurs d'entre eux ont précisé qu'il faudrait un certain temps pour intégrer dans les organigrammes des tâches la vérification du respect des exigences en matière de sécurité et de santé, entre autres règles relatives aux voyages, car il faudrait faire entrer ces procédures dans les progiciels de gestion intégrés, ce qui exigerait une planification soignée et des tests complets.

#### **Recommandation 6**

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui utilisent une même ville comme point d'accès devraient, s'ils ne l'ont pas encore fait, s'entendre pour négocier en commun en vue d'obtenir des tarifs aériens préférentiels.**

9. De manière générale, les organismes ont appuyé cette recommandation, et un grand nombre d'entre eux ont souligné que la pratique existait déjà à certains endroits, notamment New York, Montréal (Canada) et Rome. Des organismes situés ailleurs se sont dits prêts à participer à des négociations communes, à condition que les accords ainsi conclus présentent des avantages mesurables.

#### **Recommandation 7**

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, pour les voyages au titre desquels le voyageur n'a pas demandé de fonds supplémentaires, adopter des procédures permettant au voyageur de certifier lui-même que le voyage a été effectué tel qu'autorisé.**

10. Les membres du CCS ont généralement souscrit à la recommandation tendant à ce qu'une procédure permettant au voyageur de certifier lui-même que le voyage a été effectué soit prévue dans le cadre général de traitement des demandes de remboursement. Beaucoup d'organismes avaient déjà adopté cette pratique. Toutefois, certains, notamment les plus petits, dont les besoins en matière de voyages sont relativement modestes, ont suggéré que les économies réalisées pourraient ne pas compenser le coût de la mise en œuvre de la recommandation.

#### **Recommandation 8**

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient renforcer les procédures imposant des sanctions sévères en cas de demande de remboursement frauduleuse.**

11. Les organismes ont souscrit à cette recommandation et signalé qu'ils avaient adopté diverses procédures de recouvrement des sommes remboursées comme suite à des demandes infondées. Par ailleurs, comme le prévoyait la recommandation, les organismes avaient publié des circulaires administratives et utilisé leur intranet pour diffuser des informations sur les pratiques internes relatives à la fraude, notamment en ce qui concerne les voyages.

#### **Recommandation 9**

**Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de présenter des rapports sur les frais de voyage de chaque exercice et sur les mesures prises pour rationaliser les frais de voyage.**

12. Les organismes étaient, dans l'ensemble, d'accord pour dire que des données sur les frais de voyage devaient être présentées aux organes directeurs, mais ils ont souligné qu'il était important de commencer par établir des points de référence clairs et communs qui permettraient aux États Membres de se prononcer en connaissance de cause, d'autant plus que l'administration des voyages comportait de nombreuses variables susceptibles d'évoluer, comme les tarifs, le nombre de déplacements et les destinations. À cause de ces changements, il pouvait être difficile de comparer les données de différentes années. De plus, certains organismes ont noté qu'un examen des dépenses de voyage n'aurait qu'un intérêt limité si l'on ne prenait pas en compte les activités qui avaient donné lieu à ces voyages, lesquelles permettraient de mettre les données en contexte. Certains organismes ont fait observer que, pour présenter des rapports plus complets sur les voyages, il faudrait peut-être modifier les applications des progiciels de gestion intégrés qui étaient en place ou dont l'adoption était prévue. Enfin, des organismes ont dit qu'il n'était pas nécessaire de présenter aux organes directeurs des informations sur toutes les dépenses de voyage, citant comme exemple les voyages effectués à la demande des donateurs et imputés directement sur le budget des projets financés par des donateurs.

---